

Tiré à part du Forêt.Nature n° 166 p. 53-57

VERS UNE FORÊT MÉLANGÉE ET DIVERSIFIÉE : L'APPEL À PROJETS FORÊT RÉSILIENTE 2023

Forêt.Nature

Vers une forêt mélangée et diversifiée : l'appel à projets Forêt Résiliente 2023



Forêt.Nature

Lancé par la Ministre Céline Tellier, en charge de l'Environnement et de la Forêt, l'appel à projets Forêt Résiliente 2023 a pour objectif d'encourager les propriétaires forestiers à réfléchir différemment leur gestion pour régénérer leurs forêts et les orienter vers une forêt plus résiliente face à l'urgence climatique.

Constat, risques et solutions

Depuis 2018, les scolytes de l'épicéa ont provoqué de nombreux dégâts aussi bien dans les forêts privées que dans les forêts publiques. Cette crise résulte d'un ensemble de facteurs de risques de mieux en mieux connus:

- Conditions climatiques défavorables (sécheresses successives et fortes chaleurs).
- Inadéquation de certains peuplements à leurs conditions stationnelles.
- Faiblesses de certaines essences face à l'évolution du climat (hêtre par exemple).
- Déficience des peuplements équiennes monospécifiques dans leurs réponses aux crises sanitaires et climatiques.
- Appauvrissement de la régénération des forêts par la pression de la grande faune sauvage.

Mais les recherches ont aussi mis en évidence :

- Une meilleure adaptation aux changements climatiques de certaines essences (chêne sessile, alisier, bouleau, pin de Corse, etc.).
- · Les bénéfices de l'association de plusieurs essences : répartition des risques, complémentarité dans l'utilisation des ressources, protection mutuelle face aux insectes, maladies, sécheresses, etc.
- Les avantages de la diversité génétique des forêts et des choix de provenances adaptées.
- La nécessité de réduire l'impact de la pression de la grande faune sauvage sur la régénération des forêts afin d'augmenter leur résilience dans le
- · Les nombreux avantages du maintien du « couvert continu » par rapport aux cycles des coupes rases.

Vers une forêt résiliente, diversifiée et irrégularisée

L'objectif de l'aide proposée aux propriétaires forestiers, privés et publics, par la Wallonie est de reconstituer une forêt plus résiliente, afin qu'elle puisse assurer longtemps les nombreux services écosystémiques que nous attendons d'elle : production de bois de qualité, maintien de la biodiversité et des paysages, protection des sols, régulation du climat, captation du CO₂...

Grâce à un système d'appel à projets « Forêt résiliente », ce soutien régional vise à orienter les régénérations après mise à blanc ou chablis et à diversifier les peuplements affaiblis en suivant trois axes :

- · mélange d'essences,
- · adaptées aux changements globaux,
- intégrant davantage la biodiversité.



4 forfaits proposées en régénération ou irrégularisation

En plus des conditions d'éligibilité (voir appel à projets sur foretresiliente.be), les conditions techniques communes aux 4 forfaits sont :

- Interdiction de créer ou d'entretenir des drains et fossés pendant toute la durée de l'engagement .
- Préserver au moins 50 % de la régénération naturelle ou du recrûs ligneux lors du gyrobroyage éventuel ou des dégagements.
- Les plantations sur les parcelles considérées comme des « forêts anciennes feuillues » sont limitées aux essences indigènes.
- Tenir compte de la densité de gibier au niveau local. Prévoir si nécessaire une protection adéquate de la régénération.
- L'itinéraire technique choisi contribue au développement et au maintien d'un recru ligneux d'accompagnement diversifié.
- 10 % du peuplement objectif doit être constitué de la régénération naturelle existante ou potentielle.

Les conditions particulières à chaque forfait sont consultables sur **foretresiliente.be**

Forfait 1 Diversification de jeunes peuplements

500 €/ha

Au moins 3 essences. Les essences de diversification sont différentes de celle(s) du peuplement initial

Aucune défavorisée par rapport aux changements climatique

Des conditions techniques supplémentaires sont requises pour chaque forfait.

Voir foretresiliente.be W

Forfait 2 Forfait de base

2000 €/ha

Au moins 3 essences dont au moins 1 biogène

1 essence défavorisée par rapport aux changements climatiques si à l'optimum sur la station (max. 30 % du peuplement)

Forfait 3 Forfait essences biogènes

2500 €/ha

Au moins 3 essences dont au moins 2 biogènes (min. 50 % du peuplement)

0 essence non biogène et défavorisée par rapport aux changements climatiques (sauf régénération naturelle à l'optimum sur la station)

Forfait 4 Forfait biodiversité

3000 €/ha

Au moins 4 ou 5 essences biogènes (min. 90 % du peuplement)

OU

Création de lisières de 10 à 20 mètres de large constituées de min. 5 essences arbustives







Quels sont les itinéraires techniques proposés ?

Les essences sont listées dans l'appel à projet officiel. Elles doivent être en bonne adéquation stationnelle (voir fichierecologique.be), présenter un bon potentiel d'avenir dans le contexte des changements climatiques et être issues du « Dictionnaire des provenances recommandables » pour les plantations.

Le schéma de régénération naturelle ou de plantation, ainsi que l'itinéraire technique choisi (régénération ou diversification), doivent garantir le maintien des essences éligibles sélectionnées dans les proportions annoncées par le bénéficiaire du soutien régional (peuplement objectif).

Quelques grands scénarios-types de régénération et de diversification d'une parcelle sont proposés. Ils fournissent quelques principes et permettent au demandeur de se situer parmi eux, mais il n'est pas exclu d'emprunter une autre voie, pour autant qu'elle rejoigne les objectifs de diversification, d'utilisation d'essences d'avenir et de développement de la biodiversité. En situation de sensibilité de la régénération au gibier, le scénario précise les dispositions à mettre en œuvre pour assurer la protection de la régénération sur les 10 années prévues par le projet.

Scénarios-types

- Scénario 1. Phase d'attente de 2-3 ans pour obtenir une régénération naturelle en station, puis traitement de la régénération naturelle, éventuellement avec plantation complémentaire.
- Scénario 2. Traitement de la régénération naturelle en station déjà existante par des opérations de sylviculture comme l'ouverture de layons, la sélection des tiges d'essences et de qualités voulues, etc.
- Scénario 3. Traitement de la régénération naturelle en station (comme ci-dessus), avec complément par plantation pour diversifier ou enrichir en essences de valeur, par plages (manque de régénération dans des zones de blocage de la ronce, de la fougère aigle, etc.) ou par points d'appui (plusieurs placeaux de 16 plants, par exemple).
- Scénario 4. Plantation en points d'appui (plusieurs placeaux de 16 plants, par exemple).
- Scénario 5. Plantation mélangée en plein (par parquets, groupes, lignes, en ligne en quinconce ou intimement).
- Scénario 6. Diversification d'une parcelle par plantation des trouées (par plages ou par points d'appui)
- Autre scénario. À détailler (travaux ciblés dans de jeunes peuplements, régénération sous couvert...).

Les scénarios techniques peuvent laisser du temps pour évaluer l'apparition ou l'évolution de la régénération naturelle et réorienter éventuellement les objectifs fixés.





Encadrement pour les propriétaires privés

Les propriétaires privés de plus de 5 hectares peuvent obtenir un forfait supplémentaire pour bénéficier de l'encadrement d'un expert forestier. Celui-ci peut les aider à préparer et réaliser leur projet. L'idée est d'encourager le propriétaire à réfléchir au meilleur projet de régénération ou de diversification sur sa propriété. Un forfait de maximum 420 € est disponible.

Pour les propriétés de moins de 5 hectares, la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (un service de Filière Bois Wallonie - oewb.be/la-cellule) propose un accompagnement des propriétaires dans leurs projets de régénération (conception du projet, accompagnement dans le montage du dossier, appel d'offres auprès des entrepreneurs, suivi des travaux).

Pour les forêts publiques, tous les renseignements peuvent être obtenus auprès des chefs de cantonnement.

Besoin d'aide ou de renseignements?

Propriétaires privés

Contactez Filière Bois Wallonie foretresiliente@oewb.be • tél. 0471 40 86 53 ou 0485 98 39 90

Propriétaires publics

Contactez le **cantonnement DNF** environnement.wallonie.be



Renseignements, webinaires, documents officiels et formulaire de dépôt de projet : foretresiliente.be





